

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
28 - 2 juillet 2005
Tripoli (Libye)

EX.CL/201 (VII)

RAPPORT SUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

RAPPORT SUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

I. INTRODUCTION

1. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) est créée au sein de l'Union, aux termes de l'Article 30 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte).
2. Le rôle de la Commission est de promouvoir les droits de l'homme sur le continent et d'assurer leur protection.

II. COMPOSITION

3. La Commission est composée de onze (11) membres qui doivent siéger à titre individuel. Les premiers membres avaient été élus en juillet 1987.
4. Aux termes de l'Article 32 de la Charte, la Commission ne doit pas compter plus d'un (1) ressortissant d'un même Etat membre.

III. CRITERES DE SELECTION

5. Ces critères sont indiqués dans les Articles 31 et 33 de la Charte qui exigent que les membres de la Commission soient des personnes:
 - a) « connues pour leur haute moralité, leur intégrité, et leur d'impartialité, et possédant une compétence en matière de droits de l'homme et des peuples ... et ayant une expérience en matière de droit »
 - b) ressortissantes des Etats parties à la Charte.

IV. MANDAT

6. Depuis les dernières élections tenues à Maputo (Mozambique) en juillet 2003, la commission se compose des membres suivants :

1.	E.V.O. Dankwa	Ghana	6 ans à compter de juillet 1999
2.	Andrew Chigovera	Zimbabwe	6 " " " 1999
3.	Vera Mlangazuwa Chirwa	Malawi	6 " " " 1999
4.	Jainaba Johm	Gambie	6 " " " 1999
5.	Yasin Sed Ahmed El Hassan	Soudan	6 ans à compter de juillet 2001
6.	Angela Melo	Mozambique	6 " " " 2001
7.	Mohamed Kamel Rezzag-Bara	Algérie	6 " " " 2001
8.	Salamata Sawadogo née Tabsoba	Burkina Faso	6 " " " 2001
9.	Sanji Monageng	Botswana	6 ans à compter de juillet 2003

10.	Mohamed Abdellahi Ould Babana	Mauritanie	6	“	“	“	2003
11.	Bahame Tom Mukirya Nyanduga	Tanzanie	6	“	“	“	2003

7. Le mandat des membres ci-dessous, élus en 1999 expirera en 2005 :

- i) Commissaire Janaiba JOHM (Gambie)
- ii) Commissaire Victor Oware DANKWA (Ghana)
- iii) Commissaire Andrew RANGANAYI Chigovera (Zimbabwe)
- iv) Commissaire Vera Mlanguzuwa CHIRWA (Malawi)

Ces membres peuvent se représenter aux élections.

8. En conséquence, la Commission de l'Union africaine, par sa note verbale BC/OLC/66/Vol.III a informé les Etats membres que suite à l'expiration en juillet 2005 du mandat des quatre (4) membres de la Commission, quatre postes vacants seront à pourvoir.

9. La Commission de l'Union africaine a également informé les Etats membres que les nouveaux membres seront élus au cours de la septième session ordinaire du Conseil exécutif et nommés lors de la quatrième session ordinaire de la Conférence qui se tiendra à Syrte, Grande Jamahiriya Arabe Libyenne, en juillet 2005.

10. Par conséquent, la Commission de l'Union africaine a invité les Etats parties à la Charte, à désigner les candidats en vue de remplacer les membres dont les mandats arrivent à expiration et à soumettre ces candidatures ainsi que les curriculum vitae des candidats, à la Commission avant le 30 mai 2005.

V. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET ELECTIONS

11. Conformément à l'article 33 de la Charte, les membres de la Commission sont élus par la Conférence à bulletin secret sur une liste de candidats désignés par les Etats parties. Toutefois, par délégation de pouvoir en vertu de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres de la Commission seront élus par le Conseil exécutif en juillet 2005 et nommés par la Conférence.

VI. CANDIDATURES SOUMISES

12. Les candidatures suivantes ont été envoyées à la Commission pour pourvoir aux quatre (4) postes vacants pour un mandat de six (6) ans.

Annexes : Liste des candidats et curriculum vitae

**CANDIDATURES POUR L'ADHESION A LA COMMISSION
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

No.	Nom	Sexe	Pays
1.	Mme Reine ALAPINI-GANSOU	Féminin	Bénin
2.	M. Musa Ngary BITAYE	Masculin	Gambie
3.	Mme N.A. Matsoana FANANA	Féminin	Lesotho
4.	M. Bobby GBAZA	Masculin	Côte d'Ivoire
5.	Mme KAYITESI ZAINABO Sylvie	Féminin	Rwanda
6.	M. Mumba MALILA	Masculin	Zambie
7.	M. David MANGOTA	Masculin	Zimbabwe
8.	Prof. Gérard NIYUNGEKO	Masculin	Burundi
9.	M. Edward J. SAM	Masculin	Sierra Leone
10.	Maître Faith Pansy TLAKULA (Mme)	Féminin	Afrique du Sud
11.	Mme Fauzat Mariam WANGADYA	Féminin	Ouganda

CURRICULUM VITAE DES CANDIDATS

2005

Rapport sur l'Election des Membres de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3396>

Downloaded from African Union Common Repository